

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 95-0208 en date du 30 octobre 1995, vous avez désigné monsieur Forien comme représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées (INSA).

Son mandat était de trois ans, renouvelable ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 95-0208 en date du 30 octobre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Renouvelle le mandat de monsieur Forien pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'INSA jusqu'à la date d'installation du prochain conseil de Communauté en 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,